

FILMS - KODAKS - JOURNAUX
Ducharme & Frère
Accessoires de
Pharmacie et Librairie
Tél. 47. BERTHIERVILLE.

LE COURRIER DE BERTHIERVILLE

PRIX - SERVICE - QUALITÉ
La Pharmacie Berthier
D. ROY, Pharmacien.
Ordonnances de Messieurs les
Médecins soigneusement remplies.

RELIGION ET PATRIE

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS DU COMTÉ DE BERTHIER

Vol. VI, No. 3.

Berthierville, le vendredi 3 juillet 1931

Dr A. D. Milot, Rédacteur en chef.

L'HONORABLE PERRAULT A BERTHIER

EN TOURNEE D'INSPECTION DANS LA REGION

Mardi soir à sept heures, entraînant dans la Ville de Berthier: le député du comté, M. Cléophas Bastien, accompagné du ministre de la Voirie, L'Hon. J.-E. Perreault, suivis de treize automobiles, chiffre fatidique pour les superstitieux.

Arrêt et dîner au Manoir de Berthier, dont le propriétaire est le chef de l'organisation libérale dans le comté de Berthier.

Une grande réunion était convoquée pour huit heures du soir à la place du marché.

Après avoir battu la campagne toute la journée, voire même libérer les ouvriers de la Pépinière à cinq heures, l'organisation libérale, non, pardon, car elle est bien malade, presque mourante, mais le chef, toujours le même, sans plus de popularité a réussi à réunir vers les neuf heures du soir, à peu près 800 personnes. Ce n'est pas riche et encourageant pour recevoir un ministre.

Il fait chaud, très chaud, le temps est mort tout comme le fut l'assemblée, aussi a-t-on vu plusieurs personnes se retirer pour aller goûter les beautés incomparables de notre magnifique St-Laurent.

Enfin apparissent, aux cris joyeux et enfantins des écoliers en vacances, heureux de prendre leurs ébats et de donner libre cours à leur liberté, M. le Dr T. Gervais, ex-député; L'Hon. J.-E. Perreault, Cléophas Bastien, M.P.P., L.-J. Thibault, député de Maskinongé, J.-D. Chenard, Lucien Dugas, M.P.P., de Joliette, Arthur Corbin, Jos-Alfred Lavallée, Emmanuel Sylvestre, etc., qui prirent place sur une estrade dressée pour la circonstance.

MM. J.-D. Chenard et Jos-Alfred Lavallée sont conjointement choisis pour présider cette assemblée.

M. J.-D. Chenard, remercie pour l'honneur qui lui est conféré de présider cette assemblée et souhaite la bienvenue au Ministre de la Voirie.

Vint ensuite M. Bastien, qui reçoit quelques frêles applaudissements. — Il se dit heureux de recevoir le Ministre de la Voirie et de rencontrer en même temps la population de Berthier et de ses paroisses environnantes. M. le député Bastien a eu le don de parler 50 minutes sans rien dire de remarquable si ce n'est qu'il a oublié de dire à ses électeurs qu'après avoir fondé une association libérale, il l'a laissée mourir d'inanition, pour faire plaisir à son ami Paul devant lequel il pleie les genoux. Vous adrez aujourd'hui ce que vous avez brûlé sous le régime de M. Jos Salvas, mais nous vous disons que demain vous brûlerez ce que vous adrez aujourd'hui, car il sera la cause de votre défaite comme il a été un des facteurs à celle du Dr Gervais.

M. Bastien relate que son gouvernement a dépensé \$100,000 entre St-Gabriel et St-Michel-des-Saints, mais il ne vous a pas dit, électeurs de la ville de Berthier qu'il n'a rien fait et ne veut rien faire pour son Alma Mater, le Collège St-Joseph de Berthierville, pas plus pour notre Hospice du Sacré-Coeur. Les Institutions religieuses ne semblent pas vous intéresser M. Bastien, mais l'électorat s'en souviendra au jour du scrutin.

La promesse que vous avez faite d'améliorer la rue Montcalm, nous espérons qu'elle ne demeurera point dans le domaine de l'oubli.

En disant que l'Hon. Perreault travaille depuis au-delà de 15 ans pour résoudre les problèmes divers de notre province, ne vous est-il venu à la pensée, celui de faire résoudre le vôtre: "A savoir, faire élire un étranger du comté? Parlez-en au Dr Gervais qui a eu plus d'une maille à répartir avec son ancien jouteur le notaire Arthur Ecrament.

En parlant des routes, M. Bastien a fait preuve d'ignorance un peu pardonnable, car il n'a pas beaucoup voyagé notre député, mais il était de la plus élémentaire logique de se renseigner à savoir de dire que pour aller d'ici à New-York, les routes ne sont pas plus belles et plus larges que celles de la province. Allez-y voir afin de constater "de Visu", si oui ou non vous avez dit la vérité.

Notre gouvernement a sillonné notre province de longues routes, dit M. Bastien, mais il a omis de vous dire que les Iles Dupas et St-Ignace de Loyola n'étaient pas sur la carte de géographie pour les routes, mais même qu'on s'est fait fi d'une requête envoyée par la Chambre de Commerce du comté de Berthier au nom des citoyens de l'île Dupas.

M. Bastien attaque violemment le chef de l'Opposition M. Houde, et il en a bien le droit; il lui reproche surtout de visiter les villes et les campagnes à la veille des élections: Et vous M. Bastien, quand venez-vous nous voir, si ce n'est pas à la veille des élections? Il reproche de plus à M. Houde le triple mandat ou \$20,000 par année; Si on vous les offrait, M. Bastien, les refuseriez-vous?

Dans une envolée éloquent, M. Bastien essaie de relever la renommée politique de son ex-député, le Dr Gervais, défait le 28 juillet dernier, mais sans succès, l'électorat a donné son verdict et il n'a pas l'intention de le changer s'il vous plaît, pour le plus grand bien politique du comté, ne réveillez donc pas les morts.

Durant son grand discours de cinquante minutes, M. Bastien a oublié de vous parler de l'opération chirurgicale qui a été faite à la Pépinière de Berthier en congédiant au-delà de 100 ouvriers à peine engagés. — Il a oublié de vous dire, cultivateurs, les mesures qu'il entend prendre pour aider nos braves cultivateurs qui se meurent sur nos terres. — Il a oublié de vous dire le palliatif à apporter pour guérir les plaies vives de la division au sein du parti libéral dans Berthier.

— Non seulement la jeunesse libérale vous quitte, M. Bastien, mais même de vieux serviteurs et tant que vous vous laissez conduire et mener par une main de fer sous un gant de velour, vous ne ferez qu'aggraver le malaise toujours grandissant des libéraux du comté de Berthier. Les autres orateurs ont été le Ministre de la Voirie, l'Honorable J.-E. Perreault qui s'est montré grand Tribun en donnant un bel exposé de la politique de son gouvernement mais sans toutefois pouvoir soulever l'enthousiasme de nos gens. S'il fut religieusement écouté, il fut aussi religieusement applaudi. — Quant au Dr Gervais, ce fut une surprise générale de le revoir revenir sur les tréteaux oratoires, il a produit peu d'effet. Comme on s'y attendait, il a failli sortir de ses gonds, mais l'âge y étant pour quelque chose il dut rentrer en lui-même à la grande satisfaction générale des électeurs.

M. Lucien Dugas, député de Joliette adressa aussi la parole, et M. Bastien clôtura la série des discours par des remerciements à ceux qui étaient venus lui donner du réconfort. Il lui en faudrait encore davantage.

DOC. LA DENT DE L'OEIL.

REFERENDUM.

A BERTHIERVILLE

Les propriétaires de la ville de Berthier ont été appelés les 29 et 30 juin à se rendre à l'Hôtel de Ville, pour approuver par un vote, la consolidation de la dette au montant de \$150,000, en 40 ans, avec fonds d'amortissement.

La votation s'est faite de 8 hrs à 5 hrs, avec le résultat d'une approbation unanime.

FEU MME ALEXIS MOREL

A l'Hospice du Sacré-Coeur, le 30 juin, est décédée à l'âge de 79 ans, Mme Alexis Morel. Service funèbre jeudi dernier.

Imposantes Funérailles de M. Joffre Vincent.

La disparition soudaine du jeune Joffre Vincent, a causé dans notre ville une bien vive émotion. Aussi la population entière s'associe-t-elle à la famille si cruellement éplorée.

Une foule nombreuse se pressait le matin du 30 juin, pour prendre part au deuil de la famille en assistant aux obsèques imposantes, de ce jeune collègue de 15 ans qui était l'honneur du collège St-Joseph de Berthierville.

Le convoi funèbre laissa la demeure à 8:45hrs pour se rendre à l'église paroissiale. Conduisant le deuil MM. son père Louis Vincent, ses frères, Bernard et Gérard, ses sœurs Huguette et Jeanne-Paule, ses grands-parents, Messieurs C. Vincent, Jérémie Dubé, ses grands-oncles, MM. Joseph Lavallée, Omer Bacon et Adélard Dubé, ses oncles, Ovide Vincent, Joseph Vincent, Hildège Vincent, Jos. Baril, Gaston, Léo, Ferrier, Léopold et Gérard Dubé. Ses tantes: (Marie-Rose), Mme Alph. Plouffe, (Eva) Mme Théodule Plante (Laurette), Mme Hermas Massicotte, (Aline), Mme Léo Bruneau, (Germaine) Mme Emilie Jollette, et Mlle Marthe Dubé.

Les porteurs étaient: Ses amis de classe: MM. Henri Champagne, André Laporte, Bernard Grégoire, Siméon Grandchamp, Ange-Albert Lafontaine, René Beaulac. Ont fait la quête: ses confrères: MM. Jean Marcoux, de St-Cuthbert, et Benoît Bergeron de Sorel.

Suivaient le corps: MM. Dominique Tessier, J.-H. Aubé, Rév. J. O. Lussier, directeur du collège St-Joseph, le Rév. Père L. Durand, C.S.V. aumônier, Les Rév. Frères Roudeau, Boucher, Coulombe, Plante et Mondor, Alfred Mousseau, Théodule Plante, J.-R. Tessier, Dr A.-D. Milot, Albert Bayeur, Alphonsé Joly, Siméon Lafrenière, P.-A. Gariépy, Omer Bacon, Adélard Dubé, Georges Gagné, Roger Paquette, Ignace Courchesne, P.-L. Casaubon, N.P. Narcisse Laplume, Alph. Lavallée, A. Blais, Arthur Parent, Alph. St-Martin, Pierre Rocray, Hector Boucher, Edouard Bellesse, E. Bayeur, A. Lamarche, Adrien Beauce, Olympe Bacon, Gaspard Lavallée, C.-E. Bellesse, Arthur DeGrandpré, Pierre Paul Leduc, Wilf. Barrette, Jean Champagne, Léonard Desroches, Roméo Assal, Georges H. Lantoin, Jean-Charles Lantoin, Jean-Paul Plante, Rosaire Gendron, G.-A. Daviault, maire, Emile Lamarche, Delphis Caisse, J.-A. Tellier, Lucien Ménard, Georges Brancionier, Benoît Laurence, André Allard, Auguste Brancionier, Joseph Bellesse, Roméo Bellesse, Norbert Hénault, Camille Boisjoli, Marcel Ducharme, Camille Ducharme, Maurice Plouffe, Léo St-André, Sylvio Dubois, Albert Champagne, Wilf. Sylvestre, Ovide Grandchamp, Marcel Dubé, Gilbert Boucher, Jean-Marie Harroux, M. Emile Marselle, Philippe Coulombe, Vincent Latour, Emilien Tellier, Philippe Gendron, Albany Tellier, J.-D. Chenard, le chef J.-C. Gravel, Alf. Patry, Lionel Patry, Adrien Paquin, J.-B. Mousseau, Dr J.-A. Théoret, Bart. Farley, Alph. Mousseau, Narcisse Gervais, Robert Filot, J.-A. Champoux, Yvon Champoux.

Mesdames: Alfred Mousseau, Charles-Auguste Mousseau, Emile Marselle, Donat Piette, Arthur Goulet, Wilfrid Robillard, Edmond Hébert, Idola Frappier, Antonio Barrette, Norbert Patry, Hector Gervais, Gustave Paquette, J.-H. Aubé, Joseph Blais, Esdras Beauce, Henri Rochelau, Adolphe Delisle, Charles Grandchamp, Alcide Champagne, Alfred Champagne, Dominique Trudel, Wilf. Savignac, René Dubé, Fortunat Brancionier, Arthur Parent, Léo Bruneau, Adélard Dubé, Armand Brancionier, Ernest Brunette, Hyacinthe Giroux, Arthur Filot, Mesdemoiselles Béatrice Frappier, Blanche Leblanc, Noella Barrette, Yvette Doucet, Dora Bourgeois, Aline Gervais, Adrienne Gendron, Gabrielle Gendron, Mugnette Gendron, Benoîte St-André, Gisèle Coutu, Juliette Gervais, Eliane Bellemare, Anita Lavallée, Léoda Bellemare, Lucie Bellemare, Gilberte Filot, P. Blais, Fernande Dubé, Jeanne Désy, Norma Caisse, Jacqueline Caisse, Mme J.-A. Champoux, R. Bacon, Eugène Boisjoli.

L'on remarquait aussi outre le personnel du Collège, celui du Ju-

véat, les Dames de la Congrégation, et les religieuses des Sts-Coeurs de Jésus et de Marie.

Au choeur de chant: A la console de l'orgue, Rév. Fr. Laperle, C.S.V., le Rév. Fr. Larivière, C.S.V., qui dictait les parties musicales, MM. J.-C. Thompson, Léo Denis, Camille Ducharme, Rév. Fr. Bolduc, Roger Lapierre, Hermas Belchumeur, Henri Courchesne, Bernadin Précourt, Lucien Ménard, Arthur Olivier, Léo Dragon, Maurice Barrette, et Jean-Paul Sylvestre. La levée du corps a été faite par M. le chanoine J.-H. Désy, et le service funèbre chanté par le curé de la paroisse, assisté comme diacre et sous-diacre des abbés A. Houle et Az. Poirier.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathies. Offrandes de messes: Fernande Lafrenière, Lucie Bissonnette, Lucille Sanschagrin, Alice Lamarche, Florina Dostaler, Madeleine Rochette, La Maison Crane, Montréal. Bouquets Spirituels: M. l'abbé Joseph Pelletier, Marcel Demers, M. et Mme Théodule Plante, Famille Jérémie Dubé, famille Joseph Bellesse, famille Alfred Robillard, les Religieuses Ecole St-François d'Assises, famille Eugène Benoit, de Louiseville, M. Ange Lafontaine.

Sympathies: M. et Mme Arthur Lamarche, famille Adélard Dubé, famille Emilien Tellier, M. J.-D. Caisse, M. et Mme Siméon Bayeur, famille Joseph Latour, M. et Mme Ganzague Blais, famille Wilfrid Barrette, M. et Mme Viateur Bacon, famille Edmond Hébert, M. et Mme Barth. Farley, famille J.-A. Lantoin, M. et Mme Alfred Mousseau, M. et Mme Emilie Jollette, M. et Mme J.-A. Champoux, Mlle Berthe Cardinal, M. et Mme Victor Allard Jr. M. et Mme Emile de Marselle, M. Georges Gagné, Mme F. Jollette, M. et Mme Olympe Bacon, M. Emile et Mlle Alice Lamarche, Mlle Méline Côté, M. et Mme Joseph Desroches, famille Omer Doucet, M. Bernard Grégoire, Ducharme & Frère, M. Henri Champagne, M. et Mme J.-H. Aubé, Dr et Mme A.-D. Milot, M. et Mme C.-E. Bellesse, Mlle Christine Allard, Mlle Lorraine Roy, M. et Mme Henri Courchesne, M. René Beaulac, Grégoire Grant, M. Arthur Beaulac, M. et Mme René Jubinville, M. C.-E. Bellesse, M. et Mme Albert Bacon, famille Charles Grandchamp, famille A.-L. Caisse, M. André Tellier, M. et Mme Albert Champagne, Mlle Laura Caisse, secrétaire des anciennes du Couvent, C.N.D. Mme H. Cardinal, famille Aimé Gervais, M. et Mme Hermas Massicotte, M. et Mme Paul Aimé Lavallée, M. et Mme Wilfrid Lavallée, M. et Mme Hector Gervais, M. Albany Tellier, famille O.-R. Lincourt, M. et Mme Roméo Lavallée, M. et Mme Paul Hébert, M. et Mme Isaie Côté de Lévis.

Télégramme de sympathies. M. J.-A. Barrette M.P.

Nous réitérons l'expression la plus vive de nos sympathies à la famille si cruellement éplorée.

ADIEU

La mort a des rigueurs à nulle autre pareille.

On a beau la prier,

La cruelle qu'elle est se bouche les [oreilles]

Et nous laisse crier.

Malherbe.

Il était partis tous les quatre, joyeux, débordant de vie, le coeur plein de chansons, l'esprit libre de tout soucis, et escamotant toutes les joies possibles pour ce bel après-midi du dimanche.

Imaginez-vous les parties de plaisir de ces enfants qui viennent d'entrer en vacances et dont l'unique préoccupation est d'organiser les heures de manière à ce que chaque minute ait sa distraction particulière, de sorte que, le soir venu, chacun peut se dire: "Que l'on s'est bien amusé!"

Ce jour-là, après la messe dominicale, ils durent projeter une course au grand air dans les bois et les champs, et sitôt le repas terminé, vite, on partit vers le plaisir, vers la liberté, hélas! aussi vers la mort!

Au coin de la route, elle guettait la Camarde que nous connaissons bien, et que, toujours, nous pensons bien loin, quand déjà sa main décharnée se pose sur nous.

Rien ne peut l'attendrir, personne n'a jamais pu reculer d'une seconde l'heure de sa venue, et pourtant l'enfant aimé, le jeune homme au

coeur vierge, à l'âme sereine, l'heure de partir était sonnée.

L'après-midi n'était pas terminé que ceux qui avaient vu partir la bande joyeuse la voyaient revenir triste et désespérée. Un prêtre, l'un de tous les jours, et consolateur de ceux qui agonisent, accompagnait le petit groupe. Le soleil de ce jour qui pour eux s'était levé si radieux, dorait de ses derniers rayons l'agonie de cet adolescent, espoir et amour de sa famille.

Oui, "La mort a des rigueurs à nulle autre pareille". Que lui importe les seize ans de cet enfant que sa famille entoure de soins et d'affection? Que sont pour elle les projets d'avenir? Néant! C'est l'heure il faut partir. Rien n'y fait, rien n'y peut. Voici le moment des adieux. Parents désolés, que cette mort a laissés dans la douleur et la tristesse, je ne puis trouver les mots qui consolent dans une aussi grande épreuve. Cependant, aux yeux des funérailles, lorsque vous avez vu l'assistance nombreuse réunie au dernier rendez-vous, vous avez été convaincus de la sympathie que nous avons pour vous. Vous avez compris aussi que "Le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le noëls éternel d'une souveraine et incomparable gloire".

An delà de la mort celui qui vous pleure sera plus que jamais un sujet de consolation et d'amour. Ici-bas vous êtes son unique affection. Là-Haut vous deviendrez pour lui ceux qu'on prie et qu'on soutient.

ALBA.

Les hôteliers de la campagne s'adresseront à la Justice. - On conteste aux municipalités le droit de surtaxer les hôteliers.

Le fait que l'Union des Municipalités de Québec n'a pas jugé à propos de prendre en considération lors de sa convention récente la question des impôts imposés aux hôteliers de campagne détenteurs de licences en vertu de la loi des Licences de Québec par les municipalités rurales, a eu pour effet un regain d'activités dans les hostilités qui existaient déjà entre ces hôteliers et les municipalités; on prévoit qu'elles auront leur retentissement en cours de justice sous peu, peut-être même à la Législature à la prochaine session.

En effet, M. Rodrigue Langlois, directeur général de l'Association des Hôteliers de campagne déclarait hier que plusieurs propriétaires d'hôtels dans les districts ruraux de la province, demanderaient prochainement aux cours de justice, une décision sur ce point; il maintient que les municipalités n'ont pas le droit de taxer les hôteliers pour des fins autres que celles mentionnées dans la Loi des Licences présentement en vigueur. D'après elle, l'impôt maximum dans les districts ruraux est de \$50, et de \$200, dans les cités et villes. On prétend qu'en dépit de ces stipulations, quelques municipalités ont légitimé de leur propre initiative et qu'elles ont imposé une taxe atteignant même \$500, dans certains cas. C'est à St-Jean, a déclaré M. Langlois, la taxe municipale pour les hôtels licenciés est de \$250, et les hôteliers lui ont déclaré une guerre sans merci dans le but non seulement de réduire cette somme à son niveau pour l'avenir, mais aussi pour obtenir remboursement de l'excédent pour les années passées. Cette démarche aurait été faite dès le printemps n'eût été la tenue de la convention de l'Union des Municipalités, alors qu'on s'attendait que le problème serait résolu; cependant il n'a pas même été inscrit à l'agenda.

Il n'y a pas de doute dit M. Langlois qu'il y a abus, mais la difficulté a été de forcer les municipalités à se déposséder de cette source de revenus et à dédommager les hôteliers, surtout avec les difficultés d'encassement qui existent un peu partout. C'est là la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas adressés à la justice plus tôt.

Feu M. OSCAR LEFEBVRE

Le 29 juin à l'âge de 69 ans, décédait Oscar Lefebvre, époux de feu Georgina Tanguay. Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier.

Séance de fin d'année

Au pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame sous la présidence de M. le chanoine J.-H. Désy, curé.

— Juin 1931 —

Marche solennelle... Pierre COURONNES

D'EXCELLENCE

Médailles d'Or et Certificats au Cours d'Honneur

Choeur... Farandole

Musique d'Albertine M. Labroque

Poésie d'Albert Lozeau

Prix au Cours Élémentaire

Trio "Au clair de la lune"

Van de Velde

Certificats et prix au cours moyen

Diplômes d'écriture

Choeur... "La ruche" - Laocène

Certificats et prix au cours Supérieur

Récitation: "L'Éclaircieur de Lourdes", Victor Delaporte S. J.

Certificats et Prix au cours Complémentaire

Dactylographie

Médaille et Diplômes

Piano: "Valse Carnavalesque" Chaminal

Prix au cours d'honneur.

DUC IN ALTUM!

Prix spéiaux

Religion

Prix de M. le Chanoine J.-H. Désy

QUANT A LA VIERGE

ADRESSE

Piano: "Marche héroïque Albertine M. Labroque"

COURS D'HONNEUR

Mesdemoiselles:

Madeleine Leduc,

Béatrice Courtemanche,

Marie-Jeanne Lefebvre,

Monique Denis,

Mère, veuille sur nous. Nous voulons l'âme forte

Faire l'oeuvre de Dieu: c'est ce qui nous importe.

Duc in altum! Au large! Allons vers l'avenir!

NOUVEAU LEVITE.

La famille Arthur Ferland de Berthier, avait l'insigne bonheur le 28 juin dernier d'assister au Séminaire des Trois-Rivières, à l'ordination de leur fils Bernard.

Sa Grandeur Mgr A.-O. Comtois, a présidé ce jour-là à l'ordination de sept nouveaux serviteurs de Dieu.

Le lendemain dans sa paroisse natale, M. l'abbé Bernard Ferland, avait le bonheur de dire sa première Messe en l'Église St-Genèvevieve de Berthier. Il était assisté de son oncle M. l'abbé Hector Ferland curé de St-Viateur. L'Église avait revêtu ses plus beaux ornements.

Les citoyens se sont rendus nombreux prendre part à ses joies incomparables, d'avoir un fils de Dieu de plus dans Berthier.

Le sermon de circonstance fut donné par son cousin, le Révérend Père Clémentien Joseph O.M.I. de Québec. MM. Jacques et Jean Ferland ont eu l'honneur de servir la première Messe de leur frère.

L'on remarquait au choeur: M. le Chanoine J.-H. Désy, curé, MM. les abbés Louis-Philippe Normand chancelier de l'Évêché des Trois-Rivières, Henri Garceau du Séminaire des Trois-Rivières, Donat Fréchette de la cathédrale des Trois-Rivières, le personnel du Collège et du Juvenat, Armand Tessier, du Séminaire des Trois-Rivières, Charles Garceau, vicaire de Ste-Anne de la Pêrade, Aimé et Vincent Piette, respectivement de St-Jacques et de Rawdon, aussi les abbés Dostaler de Montréal, Gérard Grégoire et Albert Laporte séminariste de Berthier.

La partie musicale fut harmonieusement rendue par le Révérend Père Larivière C.S.V., y compris quelques confrères.

Il y eut grand banquet à la résidence de M. et Mme Arthur Ferland, présidé par M. le Chanoine J.-H. Désy, ayant à ses côtés, Mgr A.-V.-J. Piette, recteur de l'Université de Montréal, MM. les abbés Joseph Pelletier, Az. Poirier, Alphonse Houle, Louis-Philippe Normand, chancelier, ainsi que les autres abbés ci-haut mentionnés.

Des discours furent prononcés par le curé de la paroisse M. le Chanoine J.-H. Désy, qui exprima en termes élogieux, les vœux et les hommages de la paroisse. Mgr A.-V.-J. Piette, l'abbé L.-P. Normand au nom du diocèse des Trois-Rivières, et le nouveau

abbé M. Bernard Ferland.

Nous offrons au distingué disciple de l'Église nos meilleurs vœux de prospérité spirituels.

Étaient présents au banquet: M. et Mme Ferland Louis Ferland Gérard Ferland, Jacques Ferland, Jean Ferland, Dohier Ferland, Michelle, Ferland, M. et Mme Paul Fernet, de Berthier, M. T. Jos. Piette, Mlle Bernadette Piette, Mlle Esther Magnan, Joliette; Sr Hectorine de l'Hôpital St-Eusèbe, M. et Mme Emile Marchildon, Mlle Ave et Cecile Marchildon, Mme A.-E. Dostaler, Mlle Alphonse LeBlanc, Montréal; M. et Mme Paul Caron, Mlle Rolande, Pauline Caron, M. Fernand et Gabrielle Caron, Verulam; Mlle Jeanne Fortier, M. Adrien Fortier, M. Antonio Piette, Montréal; M. et Mme Pothier, St-Hyacinthe; Mlle Robillard, Mlle Albertine Dostaler, Lanoraie; M. Dollard Ferland, Sorel; Mme Arsène Gervais, M. et Mme L.-Jos. Gervais, St-Bathémy; Notaire et Mme O. Léveillé, St-Jean de Matha, M. et Mme D. Roy, Mlle Cécile Piette, St-Viateur; Mme Garceau, M. et Mme E. Caron, M. Robert et Charles Caron, Mlle Laurence Caron, M. et Mme Dufresne et leurs fils, M. Henri Ricard et son fils, M. et Mme Méséric Pothier, Mlle Véronique et Marthe Pothier, M. Bertrand et Benoît Piette, M. l'avocat et Mme Bureau, Mme S. Bureau, Mlle Monique Bureau, Mlle Angéline Pothier, M. et Mme Bachand, Trois-Rivières; M. Jean Louis Garceau, Shawinigan; M. et Mme Charles Denis M. et Mme L.-Henri Pagé, Mlle Yvonne Pagé, M. Joseph et Alfred Pagé, Berthier.

NAISSANCE

M. et Mme Paul-Emile Bellehumeur ont l'honneur de faire part à eux parents et amis la naissance d'une fille née le 20 juin et baptisée sous les noms de Marie Lucie Parrain et marraine M. Lorenzo Blais et Mlle Maria Blais. Onze et tante de l'enfant, Portuense Mlle Opalina Bellehumeur, tante de l'enfant.

Félicitations à l'une des Nôtres

Nos félicitations bien sincères à Mademoiselle Marcelle Olivier qui nous est revenue de l'Institut Pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame après avoir suivi le Cours régulier de Pédagogie et le Cours de Littérature de l'Université donné par Monsieur le Professeur Dombrowski.

Nous espérons que ses beaux succès l'encourageront à poursuivre sa formation intellectuelle.

"Le travail de l'esprit n'est pas l'une des meilleures et des plus saines joies que nous réserve la vie".

Enquête du Coroner

Dimanche soir dernier, le coroner A.-D. Milot tenait une enquête sur le corps de Joffre Vincent.

Après les témoignages rendus par MM. Roméo Bellesse, Dr Paul Gervais, Maurice Plouffe, Bernard Vincent et le chef J.-C. Gravel un verdict de mort accidentelle a été rendu.

Joffre Vincent est décédé d'un hémorragie cérébrale, causée par une balle 22, échappée accidentellement de la carabine de son compagnon.

Feu chez M. J.-A. Tellier

Le 30 juin, vers les midi, se déclarait au quai et au hangar, un feu qui fut vite sous contrôle, grâce à la prompt intervention de nos pompiers dirigés par le dévoué chef J.-C. Gravel.

Evaluation de la ville de Berthier

MM. Fernando St-Martin, représentant du quartier ouest, Gaspard Lavallée, pour l'est et Joseph Lavallée qui quartir centre ont fait ces jours derniers le rôle d'évaluation de la ville.

Feu M. OSCAR LEFEBVRE

Le 29 juin à l'âge de 69 ans, décédait Oscar Lefebvre, époux de feu Georgina Tanguay. Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier.

Feu M. OSCAR LEFEBVRE

Le 29 juin à l'âge de 69 ans, décédait Oscar Lefebvre, époux de feu Georgina Tanguay. Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier.

Feu M. OSCAR LEFEBVRE

Le 29 juin à l'âge de 69 ans, décédait Oscar Lefebvre, époux de feu Georgina Tanguay. Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier.

Feu M. OSCAR LEFEBVRE

Le 29 juin à l'âge de 69 ans, décédait Oscar Lefebvre, époux de feu Georgina Tanguay. Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier.

Feu M. OSCAR LEFEBVRE

Le 29 juin à l'âge de 69 ans, décédait Oscar Lefebvre, époux de feu Georgina Tanguay. Les funérailles ont eu

LE COURRIER DE BERTHIERVILLE
JOURNAL HEBDOMADAIRE

Dr A.-D. MILOT
Editeur propriétaire.
BERTHIERVILLE, P. Q.

Le prix de l'abonnement est de \$0 sous par année pour le Canada et \$1.00 pour les Etats-Unis.

Pour le tarif des annonces, impressions, etc., on verra bien s'adresser aux bureaux du Courrier de Berthierville.

Toute année commencée est due.

LAMPE ALADDIN

La lampe Aladdin à l'huile, à manchon, est non seulement moderne dans sa forme et son fini, mais elle produit une lumière blanche, magdeleine qui, de toutes les lumières est la plus rapprochée de la lumière solaire. Sa lumière est brillante tout en étant douce et agréable — juste l'intensité voulue pour la demeure. Economique aussi, se paie actuellement d'elle-même en quelques mois par son économie d'huile. Brûle 68 heures au gallon.

P.-ALBERT FARLEY
Epicier et
Marchand Aladdin Autorisé
ISLE DUPAS, P. Q.

Un vol sacrilège à Louiseville en 1757

L'horrible supplice auquel fut soumis Dominique Ducos, accusé d'avoir dérobé l'argent de la fabrique de la Rivière-du-Loup en haut

CHARITE DE PRETRE

Comment l'abbé Médard Petrimoult, fidèle au précepte évangélique, se gardait d'entretenir des soupçons et de porter des jugements téméraires

Un matin du printemps de 1757, l'abbé Médard Petrimoult, curé de la paroisse de St-Antoine de la Rivière-du-Loup en haut (aujourd'hui Louiseville, comté de Maskinongé) éprouva en entrant dans sa sacristie un choc en découvrant que, au cours de la nuit, le coffre-fort de la fabrique avait été éventré et que tout l'argent qui y avait été déposé était disparu. Comme toutes les ressources liquides de la fabrique avaient été placées dans ce meuble, la perte pour la paroisse était de conséquence. Mais quoiqu'il en réalisât l'importance, le curé s'en effrayait moins que du crime effroyable — presque un sacrilège — dont le perpétrateur de cette vilaine action avait chargé sa conscience, et il s'affligeait à la pensée que le coupable était peut-être un de ses paroissiens. Mais il se garda de chercher, par des conjectures, à faire peser des soupçons sur quiconque. Car le curé Petrimoult observait scrupuleusement dans la lettre et dans l'esprit, le précepte de charité qui interdit de porter contre le prochain des jugements téméraires.

On conçoit que la nouvelle du vol de la fabrique causa un grand émoi dans la paroisse, et les habitants de Rivière-du-Loup en haut, moins réservés que leur curé, ne tardèrent pas à soupçonner de ce méfait un nommé Dominique Ducos dit Lespérance dit Labbé.

Ce Ducos était un soldat arrivé depuis quelques années de France. Il était originaire de Dax, en Gascogne, et était âgé de vingt-trois ans. Depuis son arrivée dans le pays, il avait habité à la Rivière-du-Loup et logeait chez Louis Pontbert.

En causant de l'affaire, les habitants découvrirent que, depuis le commencement de l'année, Ducos avait été à court d'argent. Le 1er janvier, il avait emprunté de Joseph Grenet, négociant, un louis dont il disait avoir besoin pour effectuer le renouvellement d'une petite créance. Plusieurs semaines plus tard, il avait encore emprunté un autre louis et subséquemment n'avait remboursé qu'un de ces deux prêts, tandis qu'il s'était endetté de sept à huit livres au magasin de Grenet. Il avait pendant la même période fait quelques dettes dans la paroisse, et notamment chez Pontbert en ne payant pas sa pension. Or, après le vol de la fabrique, Ducos se trouva soudainement assez en fonds pour payer 200 livres qu'il devait à un habitant et plusieurs autres dettes. Grenet, en attendant parler de ces paiements, alla présenter sa facture et fut complètement désintéressé.

Cette subite opulence de Ducos, coïncidant avec la rapine dont la fabrique avait été victime parut assez naturellement suspecte, et la rumeur publique accusa le jeune soldat.

Louis Pontbert fut fort impressionné par ces soupçons, quoiqu'il comprit qu'ils n'étaient fondés sur aucune preuve concluante, et, comme c'était un homme pieux autant que juste, il fit vœu de faire chan-

ter une messe du St-Esprit si la Providence daignait faire éclater la lumière sur le vol de la fabrique.

A quelque temps de là, Pontbert fit part à son hôte que tout le monde dans la paroisse le soupçonnait d'être l'auteur du vol sacrilège et Pontbert affirma par la suite qu'à cette occasion le jeune militaire admit qu'il était coupable.

En entendant cet aveu, Pontbert prétendait avoir dit:

— Malheureux! Comment avez-vous pu commettre une action pareille? Maintenant, vous devriez sans perdre une minute aller restituer l'argent volé au curé.

Suivant le récit de Pontbert, Ducos avait suivi ce conseil. Il était monté dans sa chambre, avait pris dans son coffre de l'argent et s'en était allé au presbytère.

Pontbert alla aussi voir le curé à qui il annonça que Ducos lui avait avoué être l'auteur du vol. Et il ajouta:

— Je ne veux pas garder un jour de plus cet homme dans ma maison.

Mais l'abbé Petrimoult, qui comprenait d'autre manière la pratique de la charité chrétienne, répondit:

— Votre devoir est de ne pas le chasser de votre maison, car agir comme vous en manifeste l'intention, ce serait divulguer sa faute.

Pontbert fut en tout cas bienôt délivré de son hôte. Le ministère public trouva en effet que de suffisantes présomptions s'élevaient contre Ducos pour ordonner son arrestation et le fit incarcérer dans la prison de Trois-Rivières.

Une fois aux mains de la justice, Ducos, interrogé par René Ovide Hertel de Rouville, lieutenant-général civil et criminel de la juridiction de Trois-Rivières, protesta de son innocence, jura ne rien connaître du vol de la fabrique et nia avoir fait des aveux à Pontbert. Quand on lui demanda s'il n'était pas allé, sur le conseil de Pontbert, restituer de l'argent au curé, il déclara qu'il n'était allé à l'église que pour se confesser et qu'il n'avait pas porté d'argent au curé, précisant que Pontbert était dans sa grange lorsqu'il était parti pour aller à l'église, de sorte qu'il n'avait pu le voir, comme il le prétendait, ouvrir son coffre et y prendre de l'argent.

A l'église, Ducos avait en effet seulement vu le curé au confessionnal, de sorte que, s'il avait à cette occasion fait une restitution, l'abbé Petrimoult était bien empêché de le dire. Et peut-être le curé n'eût pas été moins discret si son paroissien se fût adressé à lui hors du confessionnal, tant cet excellent prêtre était incapable de dire du mal du prochain.

En tout cas, la justice était en face de la déclaration de Pontbert et de la dégradation de Ducos. Elle manquait de preuves décisives.

L'enquête traîna en longueur. Et pendant qu'il moisissait sur la paille humide, Ducos s'incrimina davantage par des actes imprudents. Le régime de la prison lui était pénible, et il ne doutait pas qu'avec de l'argent, il pourrait obtenir quelque adoucissement. Il manda par conséquent François Rigaud, notaire et huissier, à qui il demanda de lui rendre secrètement un service. Il s'agissait du recouvrement de certaines sommes d'argent qui lui étaient dues et dont il donna un état au notaire. Il pria en outre ce dernier d'aller chez Louis Pontbert chercher une somme d'environ quatre cent livres en ordonnances qu'il y avait cachées dans la grange et une autre somme d'environ cent cinquante livres en sols marqués qu'il avait enfouie à côté de la lai-

terie. Pour que le notaire n'eût pas de difficulté à trouver les deux cachettes Ducos lui remit des plans tracés de sa main. Sur le plan l'emplacement de la laiterie, l'avait écrit et signé la note suivante: "En creusant ici, vous trouverez une manière de collette de toile que vous ménagerez en la tirant de crainte d'accident, et vous y trouverez en sols marqués cent cinquante livres environ". Lorsqu'il aurait pris possession de cet argent, Ducos recommandait au notaire de le lui faire parvenir par voie sûre.

— Comme vous êtes prisonnier et incapable d'agir, répondit Rigaud, je ne sais si je pourrai recouvrer vos créances. Quand à vos cachettes, je vous avoue que je suis surpris de vous voir de pareilles sommes et autant, de votre pratique de les enfouir.

— C'est ma manière de serrer mon argent, expliqua Ducos. Mon oncle Loleau était aussi dans cet usage. Je vous supplie de me rendre ce service, et je vous en aurai autant d'obligation qu'à mon propre père.

Au lieu de garder le secret, Rigaud mit immédiatement Louis Pillard, greffier du tribunal, dans la confidence de la démarche dont il avait été chargé. Ce fonctionnaire ne tarda pas à aller en causer lui-même avec le détenu:

— Vous avez dit à Rigaud des choses que vous auriez bien pu me dire à moi-même, lui reprocha-t-il.

— Je n'ai pas osé, répondit Du-

cos. Mais maintenant que vous savez, je vous prie de vous joindre à Rigaud pour me faire parvenir cet argent par voie sûre.

Lorsqu'il fut interrogé de nouveau par René Ovide Hertel pour justifier comment il pouvait être légitimement en possession de pareilles sommes, Ducos dit qu'il tenait les sols marqués de son oncle Loleau, (1) à qui il les avait échangés pour de l'argent blanc lorsque l'oncle se disposait à repasser en France, et il disait avoir fait onze livres de bénéfices sur la transaction de change. Quant à la somme en ordonnances, une partie lui revenait de son oncle et il disait avoir réalisé le reste en vendant de l'eau-de-vie à petite mesure.

Le tribunal n'était guère convaincu de la vérité de cette explication. D'autre part, si l'on présumait que cette argent appartenait à la fabrique, le trouver en la possession de l'accusé détruisait en partie la déposition de Louis Pontbert, en ce qui concernait la restitution et par suite rendait douteux les prétendus aveux à Pontbert.

De son côté, le curé, dans sa déposition, se contentait de déclarer que l'argent de la fabrique avait été volé et qu'il avait entendu dire que l'on soupçonnait Ducos, mais sans apprendre rien qui justifiait ces soupçons jusqu'à ce que Pontbert prétendit avoir reçu l'aveu de Ducos.

Au juge d'instruction, qui lui de-

Tél. Bell
CARRIERE ST-BARTHELEMI
Pierre Concassée de toutes sortes.
PIERRE BRUTE, SCREENING.
Pierre pour construction de chemins.
Prix sur demande, suivant quantités et grosseur.
St-Barthélemi, Co. Berthier.

Tél. Bell, Magasin, No. 63. Tél. Bell, Résidence, 95
J. A. CHAMPOUX
Le Magasin des plus FASHIONABLE de Berthierville
Habits, Chaussures, Chapeaux, Casquettes, Fourrures, Etc.
Pour Hommes, Garçons et Enfants.
Spécialité: Habits faits sur mesure.
VENEZ visiter notre magasin et vous trouverez satisfaction.
RUE DE FRONTENAC — BERTHIERVILLE, P. Q.

KEATING & MCREA
COURTIERS
Renseignements — Statistiques
Succursales:
MONTREAL, TROIS-RIVIERES,
SHAWINIGAN, BERTHIERVILLE
SERVICE COMPLET
Dr A. D. MILOT
Représentant
BERTHIERVILLE, Qué.
Ordres exécutés ponctuellement Tél. 150.

FEU — VIE — ACCIDENT — MALADIE — RESPONSABILITE — AUTOMOBILE
H. COURCHESNE
Courtier d'Assurance
Téléphone Bell 11. Rue de Champlain,
BERTHIERVILLE, — P. Q.

La Briqueterie Saint-Laurent Limitée
71 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.
La magnifique maison de M. le Notaire A.-A. Lavallée, de Berthierville, a été bâtie avec cette brique.
Briqueterie: Tél. Harbour 4904 LAPRAIRIE, P. Q.

Téléphone 51. Boite Postale No. 47.
ALBERT BAYEUR
Entrepreneur de pompes funèbres.
Assortiment général pour frais funéraires.
Embaumement des corps, une spécialité.
Agent de Monuments de toutes sortes, Etc.
BERTHIERVILLE, P. Q.

PINOL
Un médicament adoucissant composé de Pin Blanc avec Eucalyptol et Menthol.
Pour les Toux, Rhumes, Bronchites, Maux de Gorges, Asthme.
50c. LA BOUTEILLE.
PHARMACIE NATIONALE
Tél. Bell 87
49 rue de Frontenac, BERTHIERVILLE, Qué.

Boite Postale 3 — Téléphone Bell No. 3.
G.-A. DAVIAULT
MARCHAND DE
Nouveautés, Epicerie, Ferronneries, Huile, Peintures, Vitres, Vaisselle, Librairie, Tapisserie, Meubles, Etc.
SPECIALITE: Habits faits sur mesure.
BERTHIERVILLE, — P. Q.

DAWES
BLACK HORSE
Bière naturelle & très bien vieillie
Plus de 100 ans d'expérience dans chaque bouteille
Demandez toujours une de ces deux marques lorsque vous placez votre commande chez le licencié.

Dow Old Stock Ale Murie à point
Primo par la Force et par la Qualité

Voici quelques façons d'utiliser le Gyproc

La Cloison Murale Incombustible Gyproc est fabriquée avec du gypse. Présentée en feuilles longues de 4 à 10 pieds, larges de 4 pieds et épaisses de 3/8 de pouce, elle ne coûte pas cher, elle est scie et taillée comme du bois, elle est solide et résistante. C'est aussi un excellent agent isolateur. Comme revêtement des murs intérieurs, des plafonds, des cloisons, il n'y a pas, au Canada, de meilleur matériel. Demandez notre feuille explicative à votre marchand, vous y trouverez des renseignements complets.

Plafonds de magasins	Cabinets d'aisancé	Poulaillers
Soubassements	Bureaux	Bureaux de fermes
Entrepôts	Cloisons	Salles de harnais
Granges	Garages	Revêtements
Attiques	Sous les corniches	Plafonds
Caves-fruiteries	Laiteries	Murs
Réfection de pièces défraîchies	Maisons de campagne	Solariums
Vitrines de magasins	Usines	Pour couvrir des plâtres défraîchis
Cabinets de toilette	Cuisines	Cinématographes

Approuvé par les Chefs de Pompiers
Approuvé par les Inspecteurs Industriels du Bâtiment

GYPSUM, LIME and ALABASTINE, CANADA, LIMITED
Montréal P. Q. 372P

La NOUVELLE GYPROC
Cloison Murale Incombustible
IVOIRE
En Vente Chez
Caron & Frère, Berthierville, Qué.

LE NOUVEAU COUPE FORD
Carrosserie fermée, de lignes attrayantes et en couleurs du meilleur goût. Les personnes de haute ou de courte taille se trouveront bien d'un siège de chauffeur qui peut être levé ou baissé de quatre pouces. Le coffre arrière, très spacieux, reçoit colis ou valises.



Moins de trouble pour Vous mes amis
Vous n'avez qu'à téléphoner lorsque votre char a besoin d'être huilé et graissé ou de réparation et laissez-nous le reste. Nous irons chercher le char et nous le retournerons chez vous à l'heure fixée. Il n'y a pas de charge supplémentaire pour ce service "d'aller chercher et délivrer".
Vous aimerez la façon dont nous travaillons votre char à notre garage. Pas de dépôts de graisse sur la route de direction ou sur les bourruures. Service agréable et courtois par des hommes anxieux de vous faire plaisir.

BERTHIERVILLE AUTOMOBILE LIMITEE
J.-A. LAFOREST Gérant,
Berthierville



Venez voir nos prix
"MAGASIN INDEPENDANT VICTORIA"
J. D. CAISSE
Epicier-Licencié
Angle des rues Frontenac et Iberville,
Tél. 30, BERTHIERVILLE.

Moulin du fief Marie-Anne de Carufel

1750

Le seigneur Charles-François-Xavier Tardieu, sieur de Lanaudière, capitaine d'infanterie, ayant sollicité la concession d'un moulin, par une requête adressée à M. de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France et à François Bigot, intendant, reçut le 1er mars 1750 l'octroi de la seigneurie qu'il désirait: située dans la rivière Maskinongé, au bout de la profondeur du fief Carufel, qui est bornée au grand saut. Cette requête qui était des premiers mois de l'année 1750 fut accordée comme on vient de le voir le 1er mars, même année.

Sur les entrefaites M. de Lanaudière avait acquis une partie du fief de Carufel situé sur le côté nord-est de la rivière Maskinongé, voisin du fief St-Jean, et désignée dans la suite sous le nom de fief Marie-Anne. (1) Aussitôt en possession du fief Marie-Anne, M. de Lanaudière s'occupa d'y placer des colons et à faire construire un moulin à eau dont la force motrice était fournie par les eaux de la Rivière Maskinongé. (2)

La preuve de cet avancé nous est fournie par une lettre du 26 octobre 1750, de M. de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France et de François Bigot, intendant, au ministre: "Nous avons l'honneur de vous adresser cy joint copies des concessions en seigneurie que nous avons accordées à M. Lanaudière capitaine d'infanterie, à Mad de Boisbélart et à Mlle Gatineau. Le premier a déjà fait construire un moulin à farine sur la sienne et il y a même placé quelques habitants". "Nous vous supplions Monseigneur de vouloir bien leur procurer la ratification des concessions. (3) La concession de la seigneurie de Lanaudière fut ratifiée par le roi Louis XV, le 17 mai 1751, au sujet de la seigneurie de Carufel: "La terre est d'une assez bonne qualité, mêlée de cailloux et d'une argile rougeâtre et de sable. On y trouve presque toute espèce de bois de construction, et quelques pins qui s'élevaient à une très grande hauteur et grosseur. La rivière Maskinongé, la traverse depuis le nord-ouest, et le bois de construction qu'on y coupe la descend jusqu'au St-Laurent. Une petite partie située en front est tout ce qui est cultivé jusqu'à présent; on y trouve cependant quelques fermes très considérables, ainsi que de belles maisons, le long de la grande route." Bouchette fait certainement allusion au chemin qui fut ouvert en 1789 et qu'il appelle la grande route. En parlant de la seigneurie de Maskinongé, il ajoute qu'il y a un moulin à grain et une scierie, il fait certainement allusion, à cette époque 1815, des moulins de Pothier. (8) le nouveau propriétaire des biens de Lanaudière. Ces derniers passèrent en 1841, le 21 juin entre les mains de Samuel Gerrard, marchand de Montréal qui les garda jusqu'en 1848, où Charles-Edouard Dunn, de Sainte-Ursule en devint propriétaire. Dunn retrocéda ces biens le 2 juin 1854. (9) Gerrard reprit les biens et les laissa à sa mort, en 1857, d'après les termes de son testament, en date du 19 septembre 1856, devant J.-G. Griffin et J. Aussem, de Montréal, à ses neveux et nièces. Sa nièce, Madame Veuve R.-T. Ridgeway vint demeurer au manoir et exploita les propriétés jusqu'au 23 décembre 1867 où elle vend à Michel Lefebvre, marchand de Montréal. (10)

Ce dernier vendit à Louis-Emanuel Carle, de Montréal, le 28 septembre 1874 devant Me S.P. Moussette, de Montréal, le fief Marie-Anne, les moulins, le manoir, etc., pour le prix de \$20,000. En 1894 le manoir est incendié et ne fut pas reconstruit. En 1896, le moulin fut également incendié.

Le fief Marie-Anne fut reconstruit le moulin sur des dimensions moins grandes. Finalement il passa aux mains de M. Pierre Géinas,

en 1900, qui vendit en 1914 à la Cie Electrique de Louiseville. C'est la dernière vente tout le matériel du moulin. Aujourd'hui il ne reste plus que les vestiges de l'ancienne chaussée, toutes les bâtisses furent vendues et enlevées. La Shawinigan Water & Power Co. Ltd., est propriétaire du pouvoir d'eau et des terrains depuis 1923. Il y avait anciennement à cet établissement douze bâtisses.

CHARLES DRISARD.

1. — Nous n'avons pu nous procurer l'acte de vente de ce fief, de Jean-François Duchesny à Lanaudière.
2. — Ce moulin était au centre de ce fief.
3. — Archives de la Province de Québec. Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, Roy, 1929, Vol. V page 273.
4. — Acte devant Saillant, notaire à Québec.
5. — La généalogie des Familles Richer de Lafèche et Hamelin, L.-F. Désaulniers, 1909, page 225.
6. — Ce nom vient d'une transformation due à cette propension naturelle des canadiens-français à franciser les noms anglais par des à peu près. Un écossais du nom de John Coleough, qui s'établit dans cette concession donna son nom au rang. On transforma Coleough en Crête-de-Coq.
7. — Acte du 17 mars devant Joseph Plante, notaire à Québec.
8. — L'honorable Toussaint Pothier était surnommé le "Beau Pothier". Il avait sa résidence à Montréal, au coin nord-ouest des rues Bonsecours et Notre-Dame. Il avait acquis cette propriété en 1813. Il la vendit en 1830 à Lord William Bingham.
9. — Le 7 novembre 1871, Michel Lefebvre avait vendu devant Me P. Lamotte, de Montréal, la seigneurie de Lanaudière moins le fief Hope, à L.-Alphonse Boyer, Firmin Hudon et P.-C.-A. Boyer de Montréal. Ces derniers vendent en 1874 la seigneurie Lanaudière aux Ursulines des Trois-Rivières.
10. — L.-E. Carle avait vendu le 18 janvier 1882, aux Ursulines des Trois-Rivières, les rentes constituées, les capitaux de rentes, etc., dans le fief Marie-Anne de Carufel.
11. — En 1853, James Armstrong demeura au manoir. Sa fille Marie-Louise Armstrong fut baptisée à Ste-Ursule, en 1853. James Armstrong était marié à Marie-Charlotte Olivier, de Berthier. Il fut juge de Ste-Ursule de 1870 à 1880. Sa fille épousa Albert Labelle de Sorel et est la mère de l'avocat J.-Edouard Labelle, du C.N.R.

ances susceptibles d'aider le juge à se former une conviction. En tout cas, l'inculpé fut trouvé coupable et condamné à mort.

Comme dans tous les cas de cette nature, l'affaire fut référée au Conseil Supérieur où Jacques Imbert, membre du Conseil fut chargé de faire à Ducos un procès extraordinaire. Ce procès eut une fin fort dramatique, tout au moins à la manière dont elle se peut envisager à notre époque.

Le 1er octobre (1757), Jacques Imbert fit subir à l'accusé un long interrogatoire, repassant une à une toutes les présomptions qui s'élevaient contre lui. Ducos niait tout. On avait cependant relevé dans son passé un petit délit qu'il confessait:

— Quelles petites friponneries, questionne le juge, avez-vous, dans un précédent interrogatoire, admis avoir faites?

— Je n'ai, répond l'accusé, fait qu'une seule friponnerie. La première année que j'étais au Canada, la boisson me fit prendre, à la place des miens qui étaient mauvais, une bonne paire de souliers, mais la boisson passée, je l'ai rendue.

Cette peccadille ne tirait pas à grande conséquence, et Jacques Imbert avait beau multiplier les questions, il ne parvenait pas à induire Ducos à s'incriminer au sujet du vol de la fabrique.

Lorsque cet interrogatoire fut fini, le juge ordonna à Ducos de s'agenouiller, et le greffier lui donna lecture d'un arrêt rendu la veille par le Conseil Supérieur ordonnant que l'accusé serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire et interrogé sur les faits du procès.

Cela voulait dire la torture!

Dès que le greffier eut achevé la lecture de l'arrêt, le tortionnaire fit son apparition, dépouilla Ducos de ses vêtements et le fit asseoir sur le siège de la question. Il l'assujettit par les bras et ensuite lui enleva ses chaussures.

Sous les yeux de Jacques Imbert, de son greffier et d'un autre personnage, le sieur Simon, chirurgien, le tortionnaire allait appliquer à Ducos les brodequins.

Cet instrument de torture se composait de quatre planches de chêne formant une boîte et qui se seraient à volonté au moyen de cordes sur les pieds ou les jambes du patient. Ensuite on enfonçait à coups de maillet des coins entre les deux planches du milieu la pression broyait les chairs et faisait éclater les os. L'opération était poussée jusqu'à ce que l'accusé avouât à moins qu'il fût de force à supporter jusqu'au bout l'horrible supplice.

Au dossier figure le document où le greffier a décrit de point en point le progrès de la torture. Et ce fonctionnaire révèle dans son écriture, qui devient à chaque ligne plus irrégulière et est à la fin presque aussi torturée que l'était Ducos, l'impression que lui causait ce spectacle:

"Au premier coin — écrit le greffier — le corps de l'accusé se crispe ses nerfs se tendent, ses dents se serrent, mais il ne dit rien.

"Au deuxième coin, l'accusé dit: "Ah! mon Dieu! Un coup d'eau, je me trouve mal!"

Curieuse origine d'un proverbe

Une femme vint un jour se plaindre à saint Vincent Ferrier des colères de son mari: — Ecoutez-moi, lui dit le saint. Allez trouver le Frère portier du couvent, et faites-vous donner une bouteille d'eau de puits. Quand votre mari rentrera ce soir, prenez aussitôt une gorgée de cette eau et gardez-la soigneusement dans votre bouche. Vous verrez bientôt merveille.

On devine ce qui arriva. La colère quotidienne du mari tomba devant le silence obstiné de la femme. C'est là qu'est venu le proverbe espagnol: "Beber agua de san Vincente" — Boire de l'eau de saint Vincent.

Abonnez-vous à votre journal local, qui paraît toutes les semaines pour seulement 50 sous par année.

Voulez-vous avoir un bon dentier et faire enlever vos dents sans douleur? Si oui, voyez immédiatement le

Dr A.-D. MILOT

109 Frontenac — Téléphone 74.

Chirurgien-Dentiste. — BERTHIERVILLE, P.-Q.

SOUVENEZ-VOUS



CAULK MERCITAN DENTIFRICE

Que la fameuse pâte à dent Mercitan qui empêche la carie Dentaire est en vente au prix de 35c ou 3 tubes pour \$1.00, chez le Dr A.-D. Milot, L.D.S.D.D.S., Berthierville et que le rince-bouche pour éviter la pyorrhée, vous le trouverez au même endroit au prix de 25c et \$1.00.

Un vol sacrilège à Louiseville

(suite de la deuxième page)

mandait pourquoi il avait enfoncé ces sommes, l'accusé dit que, se sentant soupçonné du vol de la fabrique, il avait voulu se réserver des ressources pour se procurer des douceurs lorsqu'il serait en prison et aussi pour empêcher que la justice s'emparât de son argent.

Ponthier déclarait n'avoir pas eu connaissance que l'oncle Loleau eût donné de l'argent à son neveu avant de partir, mais l'oncle lui avait dit que la mère de Ducos lui avait recommandé de veiller sur son fils et de fournir de l'argent au jeune homme si ce dernier venait à en avoir besoin. Une femme nommée Thérèse Gignard informa d'autre part le tribunal que l'oncle Loleau lui avait en partant recommandé son neveu et avait dit lui avoir donné quatre cent livres et une autre somme provenant de sa mère. Elle affirmait avoir dans le temps vu Ducos avec de l'argent de France et qu'il lui avait même payé douze livres, en deux écus de six livres, pour le prix d'un mantelet.

Telle apparaît, en résumé, la preuve contre Ducos dans le volumineux dossier qui subsiste aux Archives. Il pouvait cependant exister dans le temps des circons-

Et je poursuis ma course sans Jamais m'Arrêter!



Si vous voulez avoir des chevaux trotteurs, chevaux de traits, chevaux pesants, chevaux pour cultivateurs, adressez-vous en n'importe quel temps de l'année, à M. Gaston Sylvestre, de St-Cathbert, voisin de la station du C.P.R., sur la route Nationale. A bon marché, les prix sont modiques et les conditions des plus faciles.

Consultations Bélar 3130
2 à 4
7 à 8
Dr GASTON CAISSE
Chirurgien-Orthopédiste
4094, rue St-Denis, MONTREAL

Charles-Edouard Ferland, M.P.
— AVOCAT —
Boulevard Manseau (78a)
Coin de la rue Lajoie
Tél. Rés. 319.
JOLIETTE, — QUE.

J.-A. BOIVIN
Notaire.
Argent à prêter, Règlements de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales, Assurances, etc.
Bureau: 145, rue Frontenac, Tél. Bell 37 — Résidence: 123, BERTHIERVILLE — Qué.

Et je poursuis ma course sans Jamais m'Arrêter!



HORLOGES SANGAMO Northern Electric

C'est ainsi que les Horloges SANGAMO-NORTHERN ELECTRIC vont de pair avec la marche inexorable du Temps. Tout comme lui elles marquent les heures, silencieusement, exactement et sans jamais se laisser — jour après jour — activer seulement par une simple petite impulsion électrique venant d'une douille ordinaire. Pas de remontage, pas de réglage, pas d'huile.

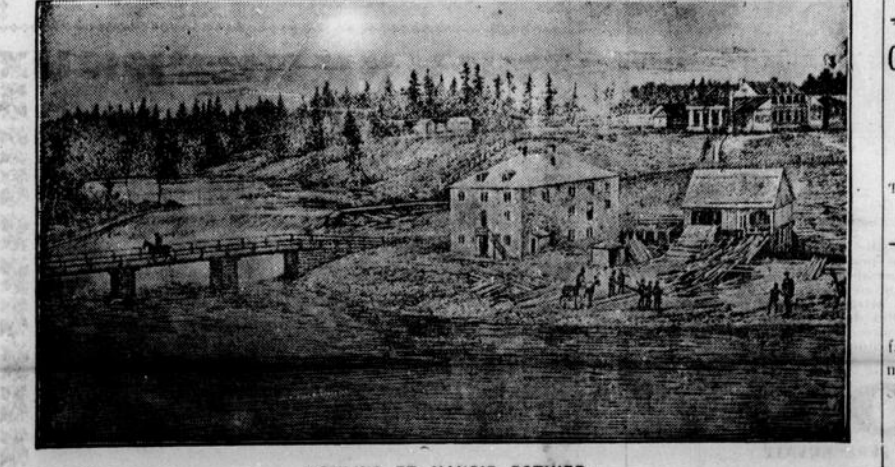
Elles sont de belle apparence. Enchâssées dans des métaux modernes ou montées dans de luxueux cadres importés, ou encore dans un bois fin — il y a de plus le simple modèle pour cuisine. Vous pourrez facilement tout appareiller de cette immense variété de dessins — et à des prix minimes.

Chaque Horloge Sangamo porte le "SEAL d'APPROBATION" Northern Electric, ce qui est pour vous une garantie d'entière satisfaction.

Allez à n'importe lequel des magasins ci-dessous énumérés et examinez ces différents Appareils. Approuvés de Northern Electric d'ici et là.

Northern Electric

SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY,
Département Commercial et de la Distribution (toutes les branches)



MOULINS ET MANOIR POTHIER.

**Jubilé d'argent du
Chanoine Irénée Gervais**
FETE DE FAMILLE

Dimanche dernier, le 28 juin, les parents de Monsieur le chanoine Irénée Gervais se réunissaient pour fêter le jubilé d'argent de celui-ci. Cette journée fut marquée d'un cachet intime et familial, tout à fait propre à resserrer les liens entre parents, à les grouper de coeur et d'esprit, à les encourager, à les réjouir.

Aussi convenait-il que la maison natale, aujourd'hui occupée par M. Louis Gervais, s'ouvrit la première à une telle réunion. Le banquet s'offrit donc ce dernier, le midi, préparé par le soin et le dévouement de Mme L. Gervais et ses filles Jeanne et Cécile. Dans l'apostrophe "cuisine" où s'épalaient table sobriement décorée, et abondamment servie on prend le repas. Les imaginations remontent le cours des années jusqu'à celles de l'adolescence et de l'enfance, où le jubilaire d'aujourd'hui, ses parents, ses frères s'asseyaient à la même table. La gaieté de ces jours d'antan se retrouve aujourd'hui. Tant il est vrai qu'on aime à quitter un instant les préoccupations présentes et à revivre la joyeuse insouciance du matin de la vie.

La famille s'est développée. Aussi compte-t-on autant de convives âgés que de jeunes. On remarque le vénérable père du jubilaire, M. Joseph Gervais de Joliette, et son épouse; son frère M. l'abbé Wilfrid Gervais, professeur au Séminaire de Joliette; M. l'abbé Hermas Lavallée, vicaire à Ste-Elisabeth; Mme Vve A. Gervais; M. et Mme Aimé Gervais, leur fils Jacques et leurs filles Suzanne et Marie-Rose, M. et Mme L.-J. Gervais, M. et Mme Octavien Lavallée et leur fille Gilbert; M. et Mme J. Hénauld, M. Gérard Gervais étudiant en médecine, M. et Mme Gustave Gervais, et leur pharmacien Irénée. Tous se déclarèrent enchantés du service courtis et agréable de Mmes Jeanne et Cécile Gervais.

A l'issue du banquet M. Gérard Gervais se leva pour adresser à M. le chanoine Gervais au nom de tous les assistants, des paroles d'admiration de joie, de gratitude et de souhaits. M. le chanoine répond en des termes adoptés aux circonstances, exprimant un mot de reconnaissance et faisant pour tous des vœux de bonheur.

C'est sous l'ombre des arbres sur un site véritablement enchanteur que s'écoula l'après-midi. Les jeunes gens se distraient dans la musique et le chant.

Vers cinq heures la plupart des invités se transportent chez un autre frère de M. le chanoine, M. Aimé Gervais, qui fait les frais du souper. M. et Mme Bernard Laporte et leurs filles Renée et Lucie s'adjoignent aux autres convives. La même joie se continue, animant les conversations.

La journée se clôture par une belle veillée dans le frais du soir et c'est dans le contentement le plus complet que chacun se retire remerciant Dieu de ses bontés et emportant de cette fête le plus délicieux souvenir.

M. le chanoine a reçu plusieurs cadeaux, notamment un magnifique stylographe de bureau de la part de M. et Mme Gustave Gervais.

**La santé est
un trésor**



L'apparence de votre bébé, la façon dont il se comporte et ses succès dans la vie, plus tard, sont grandement influencés par son état de santé. Et sa santé dépend dans une large mesure de la protection que vous lui assurez contre la constipation et ses funestes conséquences.

Les Tablettes Baby's Own sont un laxatif doux et efficace. Donnez-en à votre bébé s'il est enrhumé, si sa langue est chargée, s'il est irritable et sans appétit. 25c le paquet dans les pharmacies.

TABLETTES BABY'S OWN
(Dr. Williams')

Mme Félix Coutu et Mlle Micheline Coutu de St-Thomas de Joliette en visite chez Mme J. H. Aubé.

M. et Mme Frédis Aubé de Montréal et leurs enfants, en visite chez M. et Mme René Jubinville.

M. Paul Laferrière officier de douane, de passage aux Trois-Rivières en fin de semaine.

M. Jacques Rochette passe les vacances chez son grand-père à St-Viateur.

M. et Mme René Tessier en fin de semaine à St-Canut.

M. et Mme Georges Lajoie et leurs enfants des Trois-Rivières passeront quelques jours chez M. et Mme Dominique Tessier.

M. et Mme Edgar Duval des Trois-Rivières en visite chez M. et Mme F.-O. Lamarche ces jours derniers.

M. J.-A. Barrette M.P. de passage parmi nous cette semaine.

Mme R. Pauzé de Schenectady N.Y., et Mlle Evéline Riel de Cohoes, N.Y., ont passé quelques temps chez le Capitaine et Mme Joseph Blais.

M. et Mme J. Thomas Amesse de Montréal et leurs enfants de passage chez M. et Mme J. Louis Tellier et chez M. et Mme Désiré Tellier de la petite Rivière.

M. le Chanoine J.-G. Déry était de passage à Nicolet la semaine dernière.

Mme L. Cahana de Notre-Dame de Lourdes de passage ici ces jours derniers.

M. Lucien Paquette de la Banque Canadienne Nationale a passé quelques temps à Granby, chez son frère Albert Paquette.

M. Roger Normandeau de passage à l'Assomption.

Mlle Françoise Courchesne de passage chez son père pour quelques jours aux Iles.

M. et Mme Avila Boivin sont de retour de leur voyage de nocce, où ils ont visité la Gaspésie.

M. et Mme Philippe Allard de passage chez M. et Mme J. Courchesne.

M. et Mme Omer Rondeau, de Sorel et leurs enfants en promenade à Ste-Elisabeth.

DEPLACEMENTS.

Mesdames J.-René Tessier, Geo. Lajoie A.-D. Milot, et Jean-Louis Tellier, ainsi que Mesdemoiselles Cécile Ménard, Simone Normandin, et M. Lucien Ménard ont passé une journée à St-Canut où ils ont rendu visite à M. et Mme Ludger Gravel, ainsi qu'à M. et Mme Paul Castonguay, de St-Jérôme.

Mesdemoiselles Marie Anna Faucher, Ernestine Rivest, Alice Bouillon, Rosée Martin, Renée Fournier de Rimouski étaient de passage à Berthierville, dimanche dernier chez M. et Mme J.-D. Chenard.

En promenade dernièrement chez M. et Mme J.-D. Chenard: Rév. Père J.-E. Papillon, Jésuite, du collège Ste-Marie, Montréal, M. Georges Piché, Portneuf, Mme W. Paquet et ses fils de Grand-Mère, Mlle Rosée Toupin, Grand-Mère, M. et Mme N.-A. Voizard et leurs enfants, Gisèle, Mireille et Alain, M. et Mme Côme Desmarais et leur fille Renée, Mlle Alice Desmarais, Montréal; Mlles Léna Deyline et Anonciade Martineau Montréal; Mlle Louise Desmarais, St-François du Lac.

Les Révérendes Soeurs Marie Cuthbert et Soeur Humbeline du Couvent des Soeurs de Ste-Anne, Lachine sont venues rendre visite à M. et Mme Avila Boivin.

Mlles Yvette et Lucie Chenard sont actuellement à Montréal, où elles visiteront leurs parents et amis.

M. et Mme J.-D. Chenard ainsi que leur fille Yvette étaient de passage à Portneuf la semaine dernière.

M. Maurice St-Martin de Montréal est venu passer ses vacances chez son père M. Obède St-Martin.

— Je ne connais rien de plus triste que d'être un de ces pauvres sans amis et sans défense, si ce n'est le malheur de n'avoir pas de pauvres parmi ses amis. Ne pas connaître les pauvres, c'est ne pas connaître Jésus-Christ.

(P. Bernard VAUGHAN).

Louiseville

VA ET VIENT —

M. et Mme Léon Loranger, de Montréal, de passage chez leurs parents.

Mme G.-A. Blanchard, de St-Lambert, chez son père, M. le Sénateur J.-H. Legris.

Mlle Yvonne Béland, de retour d'une belle promenade à Québec chez sa soeur Mme Laurent Lesage.

M. le Dr et Mme Eugène Grenier, M. et Mme Antonin Grenier, M. Donat Grenier, M. et Mme Laurent Grenier et leurs enfants, tous de Montréal, en visite chez M. Thomas Caron.

M. Lionel Lacourrière, Mlles Camillienne et Jeannette Béland, ont fait un beau voyage à Québec et Ste-Anne de Beaupré, dimanche dernier.

M. et Mme P. Belley, ainsi que le Dr et Mme L. Gélinas, à Montréal, mercredi.

M. et Mme Jos Dionne de Montréal et leurs enfants Jean-Paul, Guy, André, Roger et M. Antoine Dionne passent quelques jours chez leur père, M. François Dionne.

MM. Albert Milot, Edouard Saucier, ainsi que MM. Léonard Milot et Jean-Paul Lafleur, dans le comté de Champlain, la semaine dernière.

Mme Alfred Ringuette a passé une huitaine à Maskinongé chez sa soeur Mme Louis Brousseau.

Mlles Claire Caron et Germaine Gravel, en promenade à Joliette

**Pur et odorant
'Frais des Plantations'**



**Chaque feuille crispée
est pleine de saveur**
Vert ou noir — à partir de 60c lb.

chez M. Fridolin Gravel.

M. Zotique Legris, de Montréal chez M. Clovis Caron.

Mlle Jeannette St-Jean et M. Raoul St-Jean, à Montréal, la semaine dernière.

M. le Dr Arthur Pratte, des Etats-Unis, et son frère M. Edouard Pratte, de Louiseville, en route pour Ottawa, visiter leurs parents, M. et Mme Hervé Pratte.

M. et Mme Boucher et leur famille, à Montréal, ces jours derniers.

Mme Wilfrid Lacombe, de St-Edouard, à Louiseville.

M. et Mme Oscar Gélinas, M. et Mme Elphège Gélinas, M. et Mme Victor Gélinas et leurs enfants, tous de Montréal, étaient chez M. et Mme Albert Milot, la semaine dernière.

Mme Cypriot et Mlle Jeanne Cypriot, Madame F.-X. St-Charles, de Montréal, ainsi que Mlle Lucille Dionne et M. Honoré Dionne, de Joliette, de passage chez M. J.-A. Coutu, N.P.

M. et Mme T. Iverson, du Cap de la Madeleine, de passage chez le Docteur Léopold Gélinas.

Réceptions. — Mlle Yvonne Béland a reçu à un bridge. Les invités étaient: Mlles Antoinette et Marcelle Coutu, Lily Eaton, Françoise Lafleur, et Raymonde Caron, MM. Camille

Chevalier, Hamilton Eaton, Lucien Héto, de Montréal, Jean-Paul Lafleur et Noël Coutu. Les prix ont été gagnés par Mlle Marcelle Coutu et M. Hamilton Eaton.

Mlle Françoise Lafleur a reçu à un bridge dernièrement. Les invités étaient: Mlles Yvonne Béland, Lily Eaton, Antoinette et Marcelle Coutu, Raymonde Caron, MM. Camille Chevalier, Lucien Héto, Jean-Paul Lafleur, Noël Coutu et Hamilton Eaton. Les prix ont été décernés à Mlle Lily Eaton et M. Noël Coutu.

POUR VOUS MESDAMES

3000 verges de soie à la verge imprimée ou non-imprimée 2000 verges de soie en coupons

Tout ce qu'il y a de plus beau et de plus invitées étaient: Mlles Yvonne Béland, Lily Eaton, Antoinette et Marcelle Coutu, Raymonde Caron, MM. Camille Chevalier, Lucien Héto, Jean-Paul Lafleur, Noël Coutu et Hamilton Eaton. Les prix ont été décernés à Mlle Lily Eaton et M. Noël Coutu.

EN CHEMIN DE FER

Le passager. — Pouvez-vous me dire pourquoi le mécanicien fait tous les jours crier sa locomotive chaque fois que nous passons près de ce bois?

Le conducteur. — Oui, monsieur, c'est tel que le mécanicien a connu sa femme.

A VENDRE

Quatre belles tables solides, en marbre, y compris les chaises, à vendre à bon marché. Aussi une magnifique plaque en marbre, quatre pieds par quatre. S'adresser à M. Emile Rochelau, restaurateur, rue Montcalm. Tél. 805.

A ST-EDMOND

N'oubliez pas de vous rendre à St-Edmond pour le mardi 14 juillet, où un grand Eucharie, sera donné sous la présidence du distingué curé, M. Zotique Beauchamp. Le prix d'entrée est de cinquante sous.

Petites annonces

"Le Courrier de Berthierville est édité par A.-D. Milot, de Berthierville et est imprimé aux ateliers de l'"ECHO de Saint-Justin", Saint-Justin, P. Q.

LEÇONS D'ANGLAIS

Pour vos leçons d'anglais, adressez-vous à Mlle F. Chabot, pension Chartier, Berthierville, — 40c de l'heure.

PATE A DENTS

Pour éviter la pyorrhée, le saignement des gencives et la carie dentaire, servez-vous de la fameuse pâte à dents "Mercitan", en vente chez le dentiste, au prix de 0.35 sous ou 3 tubes pour \$1.00.

P. L. CASAUBON, B.A.L.L.L.
Notaire
Placements sur hypothèque, Règlement de succession, assurances, etc.
129 Frontenac. — Tél. 112.
BERTHIERVILLE, — P. Q.

**J. A. Landreville
Joliette**

31 Place Lavallée Tél. 79

PLOMBERIE ET SYSTEME DE CHAUFFAGE

Spécialité : ouvrage en Tôle.

Bruleurs à l'huile **Oil-O-Matic** le plus économique sur le marché.

Seul agent autorisé du **Frigidaire** produit de **General Motors**.

Pompes de toutes sortes.

Tél. Résidence : 151-W Tél. Entrepôt : 75-J

J. HERVE FERNET

Tabac, Grains, Engrais, Provisions et Charbon.
13 De Champlain, — BERTHIERVILLE, Qué.
Voisin du Bureau d'Enregistrement

**EXPEDIEZ
VOTRE
BEURRE & FROMAGE**

A
J. A. F. MILOT
ASSOCIE A
OLIVE & DORION Ltée.

735 William, MONTREAL

Nous payons toujours le plus haut prix du marché. Nous tenons à donner satisfaction à notre clientèle. Un essai vous convaincra, et vous serez payé promptement pour la marchandise que vous voudrez bien nous expédier.

CHEZ NOUS — "La Pelotte Noire"

Al'époque des débuts de la Molson et durant tout le dix-huitième siècle, la "pelotte noire" était un jeu très populaire dans la province de Québec. Nombre d'anciens doivent même encore se rappeler les joyeuses parties auxquelles elle donnait lieu. Le jeu se jouait entre deux équipes de six, l'une étant au bâton et l'autre au champ. Après chacun trois balles au vol, les équipes changeaient de position. Chaque balle attrapée au vol comptait pour un point en faveur de l'équipe au champ, les gagnants étant ceux qui attrapaient le plus grand nombre de balles durant une période de temps fixée d'avance. La balle était lancée à l'homme au bâton par un joueur de sa propre équipe.

MOLSON
LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT
FONDÉE A MONTREAL EN 1766

L'AUTOBUS DE LUXE

VOYAGE DE LUXE A PRIX REDUITS

Les hommes d'affaires reconnaissent et apprécient que c'est une économie de voyager par les Autobus de Luxe. De plus ils admettent que durant la belle saison d'été, le voyage est moins chaud et plus plaisant. Il n'y a pas le désavantage de la poussière et de la cendre, mais au contraire une brise rafraichissante. Vous goûtez aussi aux beautés incomparables de notre pays.

Vous ménagez de l'argent en voyageant par ces Autobus de Luxe.

Laisse Berthier	10.22 AM	7.00 PM
Arrive à Montréal	12.40 PM	9.20 PM
Laisse Montréal	9.30 AM	4.30 PM
Arrive à Berthier	11.50 AM	6.50 PM

HEURE SOLAIRE EN VIGUEUR

TAUX: Aller, \$1.40 — Aller et retour, \$2.55

Pour de plus amples informations, s'adresser au
MANOIR DE BERTHIER, Berthier, Tél. 6-57

PROVINCIAL TRANSPORT COMPANY

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social: Montréal

Comptes courants	Comptes d'épargne
Prêts et escompte	Encasements
Nantissements	Mandats
Coffrets de sûreté	Change sur tous les pays

Achat et vente de monnaies étrangères
Lettres de crédit documentaires et circulaires
Financement des importations et des exportations
Remise de fonds dans toutes les parties du monde
Achat et vente de valeurs de placement

Succursale BERTHIERVILLE.
C. E. Bellrose, gérant.

Berthierville

VA ET VIENT

M. Jacques Gervais du Juniorat de Chamoy Bassin et Mlle Suzanne Gervais de l'Ecole Normale de Joliette sont en vacances chez M. Aimé Gervais.

Mlle Cécile Gervais après avoir mérité son diplôme supérieur à l'école Normale de Joliette est en vacances chez M. Louis Gervais.

M. et Mme Wilfrid Pelletier et leurs enfants de Montréal, en promenade pour quelques jours dans leur famille.

M. et Mme Camille Tessier et leurs enfants de Montréal, en visite chez M. et Mme Dominique Tessier.

Mlle Yvette Lambert de passage à Joliette cette semaine.

Mlle Aurore Ducharme de Shawinigan Falls en promenade chez sa tante Mme Harnois de St-Thomas de Joliette.

M. et Mme François Rouleau de Montréal de passage chez M. et Mme J.-H. Aubé.

Mme Laurent Ménard est de retour d'une croisière à bord du "New Northland", où elle a visité Les Iles de la Madeleine, et l'île du Prince Edouard.

MM. Aristide Magnan et Lionel Daviault ont passé la fin de semaine à Montréal.

M. René Pomerleau en voyage d'affaires à St-Jovite.

Mme Georges Normandin passe quelques jours à Old Orchard.

M. Gérard Amesse de Montréal en promenade chez sa soeur Mme Jean-Louis Tellier.

Mlle Jacqueline Caisse de retour d'un voyage à Montréal.